

Question présentée par le député :

M. Olivier Baud

Date de dépôt : 3 décembre 2015

Question écrite urgente relative au rapport caché de la Cour des comptes

Considérant que

- la Cour des comptes a publié en juin dernier son audit sur la FIPOI ;
- ce rapport a été rendu public il y a quelques jours, mais que son contenu est presque entièrement censuré ;
- selon la « Tribune de Genève » du 3 décembre 2015, il existerait un deuxième « *rapport commandé par le Contrôle fédéral des finances (...) lui aussi, tenu secret* » ;
- dans le rapport de la Cour des comptes censuré, il est, selon « Le Matin Dimanche » du 22 novembre 2015, question « *de certaines irrégularités dans la passation des contrats avec des fournisseurs en raison de liens entre ces derniers et certains collaborateurs* » ;
- dans ce même journal, il est constaté que « *les têtes du directeur et de son adjoint viennent de tomber et qu'une restructuration profonde du fonctionnement de la FIPOI va être menée* » ;
- selon un parlementaire cité dans ce journal, « *le communiqué de la FIPOI n'est pas tombé par hasard, ce mardi dernier. La commission des finances du National se réunissait le lendemain de la prise de mesures pour approuver un prêt à la FIPOI* » et « *si rien n'avait bougé, nous l'aurions refusé !* » ;
- M. François Longchamp, « *futur président pour trois ans* », déclare encore dans cet article que « *la FIPOI doit entrer dans une nouvelle dimension* »,

mes questions sont les suivantes :

- *Quels arguments sérieux, autres que ceux déjà avancés publiquement, peuvent être présentés pour justifier une telle censure d'un rapport émanant d'un organisme qui est inscrit dans la constitution genevoise et qui vise à rendre publique la vertu de l'administration et des politiques publiques ?*
- *Comment M. François Longchamp, « futur président de la FIPOI », se positionne-t-il par rapport aux graves irrégularités qui auraient vu le jour, selon les informations de la « Tages-Anzeiger », relayées par la « Tribune de Genève » (« les principaux problèmes ont trait aux procédures d'adjudication des travaux de construction. (...) Comme des employés qui changent les pneus de leur supérieur, qui font des travaux de jardinage dans sa villa ou installent le Wi-Fi chez un haut cadre ») alors que, justement, il a déjà par le passé présidé la FIPOI ?*
- *Est-il admissible que le président actuel du Conseil d'Etat donne l'impression, sous couvert de la protection de la Genève internationale, de vouloir se défaire de sa responsabilité à la tête de cet organisme entièrement financé par des fonds de la collectivité ?*
- *Le gouvernement envisage-t-il de rendre public ce document de la Cour des comptes avant que ceux diligentés par la Confédération le soient et que l'image de notre république soit une fois de plus entachée ?*